

4 Risques majeurs et consignes à la population

Le PCS détaille les risques majeurs recensés sur la commune d'Héricourt et les mesures à prendre en cas d'alerte.

RISQUE INONDATION

La commune d'Héricourt est concernée par le risque inondation qui peut survenir par :

- Débordement de la Lizaine,
- Ruisseaulement

Pour tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous en Mairie (03-84-46-10-88).

Consignes de sécurité : ce que vous devez faire en cas d'inondation

La Lizaine déborde lentement et vous serez informés de l'évolution de la situation par la Municipalité (porte à porte, téléphone). En cas d'alerte météo diffusée par la Préfecture et pouvant impacter la Lizaine, vous serez également informés par la Municipalité (porte à porte, téléphone, site et application de la Ville...).

Les inondations par ruissellement peuvent survenir en cas de forte pluie et nécessitent les mêmes gestes de précaution. La Municipalité vous informera en cas d'urgence avérée.



CONSIGNES EN CAS D'INONDATION

ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE
Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche et restez aux étages si possible (ne pas se rendre dans le sous-sol)

FERMEZ PORTES ET FENETRES
*Coupez la ventilation et la climatisation
Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours*

LAISSEZ VOS ENFANTS A L'ECOLE
Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux

ECOUTEZ LA RADIO
*France Bleue 101.4 FM
France Inter 90.0 FM*


N'allez pas croire vos enfants à l'eau.
Réeve s'occupe d'eux.


Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous irez au devant du danger.

Après une inondation :

- Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffez dès que possible afin de chasser l'humidité

Rôle de la Ville d'Héricourt

La Ville devra organiser la diffusion de l'alerte auprès des populations concernées et relayer les consignes de la Préfecture en utilisant les moyens disponibles :

- Véhicules équipés de haut-parleur
- Réseaux sociaux et application mobile
- En lien avec les services de secours : porte à porte pour préparer les évacuations

RISQUE INONDATION – RUPTURE DU BARRAGE DE CHAMPAGNEY

La commune d'Héricourt est en partie située sur la zone de débordement des eaux du Bassin de Champagney en cas de rupture (voir carte).

Le barrage n'est pas un ouvrage hydroélectrique mais il sert à l'écrêtement des crues et alimente le canal Rhin / Rhône. Le réservoir présente une capacité de 13 millions de mètres cube d'eau avec une hauteur de 36m.

La Ville d'Héricourt est située en ZIS (zone d'inondation spécifique) et sera atteinte environ 45 minutes après la rupture du barrage par les eaux qui impacteront près de 5 600 habitants sur la ville.

Consignes de sécurité : ce que vous devez faire en cas de rupture du barrage

Différents stades de vigilance existent avant la rupture avérée. Au stade de « préoccupation sérieuse » (le barrage n'est plus sous maîtrise certaine de l'exploitant), une évacuation anticipée et préventive des populations vulnérables sera organisée. A ce stade, après cette évacuation des personnes vulnérables, l'ensemble de la population concernée sera évacuée. Au stade de « péril imminent » (dernier stade avant la rupture), l'ensemble de la population concernée sera évacuée.

Points de regroupement (à rejoindre le plus rapidement possible, à pied) :

- Aire de jeux de Saint Valbert (terrain de foot)
- Stade du Mougnot
- Parking du Super U (en direction de Bussurel)
- Ecole Poirey
- Parking du centre Leclerc
- Parking de la gare SNCF
- Route de Vyans après l'école pour les habitants de Bussurel

Lieux d'hébergement (après passage au point de regroupement) :

- Salle communale de Byans

- Salle communale de Tavey
- Collège Pierre et Marie Curie (poste de commandement opérationnel)
- Mairie de Vyans



CONSIGNES EN CAS DE RUPTURE DU BARRAGE DE CHAMPAGNEY

EVACUATION DE LA ZONE CONCERNÉE
Vers les points de regroupement prévus en altitude suivant les secteurs



LAISSEZ VOS ENFANTS A L'ECOLE
Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



ECOUTEZ LA RADIO
*France Bleue 101.4 FM
 France Inter 90.0 FM*

Rôle de la Ville d'Héricourt

Dans le temps court avant l'arrivée de la vague, la Ville devra organiser la diffusion de l'alerte auprès des populations concernées et relayer les consignes de la Préfecture en utilisant les moyens disponibles :

- Véhicules équipés de haut-parleur
- Réseaux sociaux et application mobile

La Ville diffusera aussi l'information dans les écoles, les centres périscolaires et les accueils de loisirs.

La Ville assurera, autant que possible, la fermeture des accès aux zones qui seront inondées avec des barrières Vauban.

La Ville organisera l'accueil dans les centres d'hébergement (ouverture des centres, installation et logistique). En complément, les agents de la Ville seront présents dans les différents points de regroupements pour orienter les populations et assurer le primo accueil. Les agents assureront l'accueil des services de secours dans les centres et les points de regroupement identifiés.

Les agents dans les écoles respecteront les PPS prévus et les consignes des directeurs d'établissement afin d'assurer la mise en sécurité des enfants. Les établissements scolaires situés dans le périmètre à risque sont :

- L'école Borey
- L'école J. Ferry
- L'école G. Paris et E. Grandjean
- L'école de Bussurel
- L'école privée St Joseph
- Le lycée Aragon

- Le collège privé St Joseph

Autant que possible, la Ville assurera le recensement des sinistrés et leur ravitaillement. Enfin, la Ville assurera la mise en service d'un dépôt mortuaire en cas de besoin.

RISQUE SISMIQUE

La commune d'Héricourt est située dans une zone de sismicité classée en aléa 3 (modéré). Dans ces zones, les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières. Pour plus de renseignements, s'adresser en Mairie.

Consignes de sécurité : ce que vous devez faire en cas de tremblement de terre


CONSIGNES EN CAS DE TREMBLEMENT DE TERRE



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments et des zones instables

RESTER SUR PLACE

A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides (table...) et s'éloigner des fenêtres

A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous tout ce qui peut s'effondrer (cheminée, pont, toiture, arbre...)

En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses

SE PROTEGER LA TETE AVEC LES BRAS



NE PAS ALLUMER DE FLAMME



ECOUTEZ LA RADIO

France Bleue 101.4 FM

France Inter 90.0 FM



APRES LE SEISME

Se méfier des répliques

Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble

Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités

S'éloigner de toutes constructions

Se regrouper et attendre les secours

Si possible, prendre : une couverture, une bouteille d'eau par personne, ses papiers d'identité

Evaluer les dégâts

Informier les autorités

N'allez pas chercher vos enfants à l'école
l'école s'occupera d'eux

De manière préventive :

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire
- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds
- Préparer un plan de groupement familial

Rôle de la Ville d'Héricourt

La Ville se mettra à la disposition des secours après le séisme pour identifier, secourir les habitants et éviter les sur-accidents.

RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

La commune est concernée par ce type de risque.

Des mesures de prévention sont appliquées par la commune :

- Travaux de confortement des berges de la Lizaine
- Recherche des cavités souterraines liées à d'anciennes exploitations minières du XIX^e siècle
- Mise en place de panneaux d'information et de balisage dans la zone de falaise et travaux de purge
- Confortement de la paroi de la falaise
- Prise en compte du risque mouvement de terrain dans le PLUi
- Sensibilisation des enseignants, des élèves, des personnels de l'éducation sur la base du PPMS

Consignes de sécurité : ce que vous devez faire en cas de tremblement de terre

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés et ne justifient pas une alerte générale. Il convient d'être prudent dans les zones concernées.



APRES L'EVENEMENT

*Evaluer les dégâts
Informier les autorités*

Si vous avez connaissance de l'existence d'anciennes mines, cavités ou autre pouvant entraîner des mouvements de terrains, veuillez en informer immédiatement la Mairie.

RISQUE METEOROLOGIQUE

La Ville d'Héricourt est susceptible d'être concernée par :

- Des vents violents sous forme d'une tempête généralisée ou d'épisodes orageux violents
- Des précipitations continues et excédentaires pouvant entraîner des inondations
- Des orages violents accompagnés de grêle et de forte précipitation
- De la pluie verglaçante impactant fortement la viabilité routière
- Des chutes de neige pouvant atteindre 50 à 60cm en plaine (épisode de 2010) ou des chutes de neige sur les reliefs pouvant occasionner des coulées de neige
- Des vagues de froid (températures de -18° la nuit en janvier 2012)
- Des périodes de canicule (températures de plus de 40° en 2022 sans rafraîchissement la nuit)

Météo France diffuse une carte d'alerte météo en cas de danger lié au climat avec 4 niveaux de vigilance (vert à rouge). En cas de vigilance orange ou rouge, des consignes particulières sont données en fonction du cas.

Consignes de sécurité : ce que vous devez faire en cas d'événement climatique

Suivre les consignes de Météo France qui seront relayées sur les médias de la Ville.

RISQUE INDUSTRIEL

La Ville d'Héricourt est directement concernée par :

- Le transport de gaz via gazoduc
- Le transport électrique sur les lignes Haute Tension

Il n'existe aucune entreprise classée à risque sur le territoire de la Ville d'Héricourt.

Plusieurs établissements sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) avec un faible risque pour les populations :

- HERMES, situé en centre-ville, qui ne présente aucun risque aux populations même en cas de sinistre (avis préfectoral du 3 mars 2014)

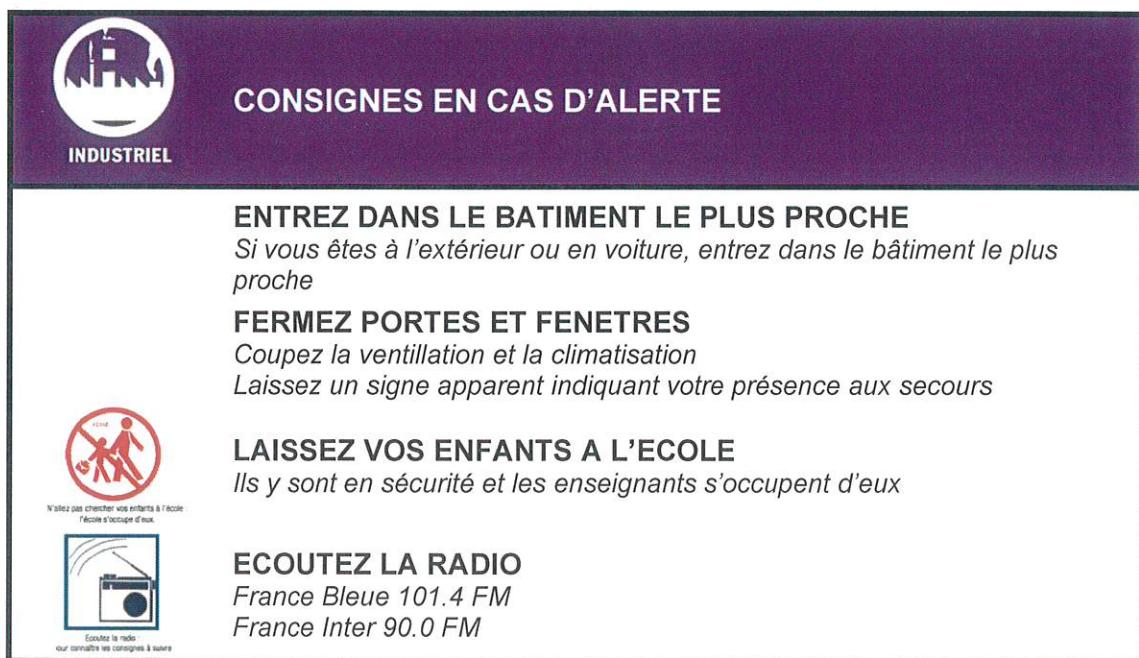
- La déchetterie : risque d'incendie et risque de pollution accidentelle. Ces deux risques sont limités en raison de l'absence de voisin immédiats (avis préfectoral du 16 mars 2017)
- La carrière de Byans : aucun risque pour la population (avis du 11 septembre 2012)

Les mesures prises en préventif par la commune :

- Application aux industriels de la réglementation en vigueur lors de leur installation
- Plans de secours réalisés par les entreprises en interne
- Contrôle régulier des installations
- Prise en compte dans le PLUi de la présence des entreprises afin de limiter les constructions aux abords
- Sensibilisation des enseignants et des personnels d'éducation afin de rédiger un PPMS
- Réunion publique pour informer les riverains des risques et des mesures à prendre autant que de besoin

Consignes de sécurité : ce que vous devez faire en cas d'incident industriel majeur

L'alerte sera donnée par la sirène de l'établissement et/ou de la commune.



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La Ville d'Héricourt est directement concernée par le transport de matières dangereuses qui s'effectue par :

- Voie routière (RN19, proximité de l'A36 et les routes du territoire)
- Voie ferrée (ligne Belfort – Montbéliard)

- Canalisation de transport de gaz naturel

Les mesures prises en préventif par la commune :

- Réglementation spécifique au transport de matières dangereuses
- Réglementation de la traversée de la commune
- Surveillance régulière du gazoduc et des servitudes liées à sa présence
- Plan de secours spécialisé TMD
- Sensibilisation des enseignants et des personnels d'éducation afin d'élaborer un PPMS

Consignes de sécurité : ce que vous devez faire en cas d'incident de transport

L'alerte sera donnée par la sirène de la commune ou une sirène mobile.



CONSIGNES EN CAS D'INCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE

SUR PLACE

Si il y'a des victimes, ne les déplacez pas (sauf incendie)
Ne touchez aucun produit
Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez perpendiculairement au vent

ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche

FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation
Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
L'école s'occupe d'eux.



Ecouter la radio
pour connaître les consignes à suivre

LAISSEZ VOS ENFANTS A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux

ECOUTEZ LA RADIO

France Bleue 101.4 FM
France Inter 90.0 FM

5 Vulnérabilités et enjeux

La Ville d'Héricourt comprend environ 11 000 habitants répartis sur l'ensemble du territoire. Les établissements sensibles en cas d'urgence sont les suivants :